

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2022P046S02643

Organisme responsable et contact

AFPA ACCES A L' EMPLOI

Christine CHARTIER

06.11.35.58.67

christine.chartier@afpa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les pré-requis obligatoires liés à cette
composante seront précisés et détaillés dans
la réponse de l'organisme de formation.

Prérequis pédagogiques :

Niveau classe de première, terminale ou
équivalent. Connaissances des fonctions de
base du traitement de texte et du tableur,
maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.
Possession d'un ordinateur portable ou mise à
disposition par le centre. Aucun frais lié à la
formation n'est facturé au stagiaire.

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

La présente consultation cible des actions devant répondre à un besoin de qualification et/ou de compétences des entreprises et des publics visant à faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable.

Contenu et modalités d'organisation

M1 Période d'intégration SAMS - Séquence d'intégration SAMS S'approprier les objectifs de la formation et repérer son futur environnement professionnel Repérer les risques liés à l'exercice du métier et se sensibiliser au développement durable Préciser ses besoins de formation et contractualiser son parcours personnalisé Développer sa culture numérique et si besoin prendre en main la plateforme Métis Sensibilisation à la mixité sociale et professionnelle - 35 h M2 Produire des documents professionnels courants - Produire des documents professionnels courants à l'aide des outils bureautiques - 105 h M3 Assurer la communication écrite et orale des informations - Assurer la communication écrite des informations Assurer la communication orale des informations - 140 h M4 Assister une équipe dans l'organisation de ses activités - Planifier et organiser les activités de l'équipe - 70 h M5 Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur - Identifier les publics des secteurs sanitaire, médico-social et social et comprendre l'environnement professionnel Renseigner et orienter le public dans un service sanitaire, médico-social ou social Planifier et gérer les rendez-vous de patients ou d'utilisateurs Assurer la prise en charge médico-administrative et sociale du patient ou de l'utilisateur - 140 h M6 Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur - Retranscrire des informations à caractère médical ou social Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur Elaborer et actualiser des tableaux de suivi dans le secteur sanitaire, médico-social ou social - 175 h M7 Période en entreprise - Période en entreprise - 210 h M8 Période de certification - Période de certification - 35 h M9 Module accompagnement vers l'emploi - Module accompagnement vers l'emploi - 35 h M10 Module transverse : sensibilisation aux valeurs de la République - Module transverse : sensibilisation aux valeurs de la République - M11 Module transverse : connaissances du secteur professionnel - Module transverse : connaissances du secteur professionnel - M12 Module transverse : mobilisation et animation des

Durées de la formation

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel secrétaire assistant médico-social - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Néant.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00333515	du 16/01/2023 au 09/11/2023	(33)	AFPA PESSAC		Non éligible	
00423723	du 15/01/2024 au 26/07/2024	(33)	AFPA PESSAC		Non éligible	